



CHARTRE
CLUB DES ENTREPRISES ROYAN ATLANTIQUE
« CERA »
AU CERCLE DES CREATEURS
« ACDC »

Table des matières

1. LES OBJECTIFS	3
2. LES MEMBRES	3
3. LA STRUCTURE DU CLUB.....	4
4. LES VALEURS : « Respect, Professionnalisme, Convivialité »	4
5. LES ENGAGEMENTS.....	4
6. L'ADHESION et LES SORTIES	5
7. AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE	5

Le CERA, Club des Entreprises de Royan Atlantique, est un réseau ayant pour vocation de susciter et promouvoir les liens entre ses adhérents, entrepreneurs du Pays Royannais. C'est un réseau professionnel dont les objectifs sont de créer des liens entre adhérents et de partager leurs compétences, mais aussi de les soutenir et de créer des synergies leurs permettant de mutualiser leurs forces.

Ceux-ci sont principalement les chefs d'entreprises situés sur le Pays Royannais.

Pour cela, **le CLUB DES ENTREPRISES ROYAN ATLANTIQUE** met à leur disposition une organisation souple et adaptée pour faciliter la mise en commun et la conjugaison des forces et des relations de chacun.

LE CLUB DES ENTREPRISES ROYAN ATLANTIQUE s'appuie sur des valeurs de respect, professionnalisme, confidentialité et convivialité.

La CONFIANCE et l'ECHANGE sont clés pour enclencher un climat propice à l'entraide et à la recommandation; au fil de sorties régulières, chacun apprend à mieux connaître l'autre, à comprendre son activité pour devenir ensuite capable de le recommander autour de lui. Cet échange, basé sur la recommandation active et le bouche à oreilles, doit générer des synergies commerciales. **«Le club ne pourra donner que ce que chacun y apporte».**

Une section **«ACDC - AU CERCLE DES CREATEURS»** a été créée au sein du CERA afin d'y accueillir les créateurs ou repreneurs d'entreprises.

1. LES OBJECTIFS

- Rompre l'isolement des chefs d'entreprises,
- Offrir aux entrepreneurs la possibilité d'échanger sur leurs expériences,
- Leur donner les moyens de s'informer ou d'être sensibilisés à des thèmes précis,
- Mutualiser les forces vives et les talents de chacun au profit de ceux ayant des besoins,
- Réunir ses membres par l'organisation d'actions communes et la médiatisation du club.
- **Faciliter l'intégration du créateur ou du repreneur dans son environnement économique,**

2. LES MEMBRES

Le CERA est composé de chefs d'entreprises situées dans le Pays Royannais sur le territoire de la CERA.

Les entreprises dont l'immatriculation au RCS à moins de deux ans sont éligibles au statut de l'ACDC. Passé ce délai, elles basculent automatiquement (et si elles souhaitent continuer à faire partie du Club) au CERA.

3. LA STRUCTURE DU CLUB

Le CERA comprend un bureau constitué de deux Présidents, un secrétaire, un trésorier ainsi que d'autres membres, tous participant sur la base du volontariat. Le bureau se réunit minimum une fois par mois afin d'organiser les sorties du CERA. Les membres sont réélus tous les deux ans lors de l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE.

Un minimum de 4 parrains constitué par les membres du bureau du CERA se proposera, sur la base du volontariat, d'assurer le parrainage d'un nouveau membre de l'ACDC.

Le rythme des réunions/rencontres parrain/filleul devra veiller à préserver les temps de disponibilité de chacun. Une fréquence minimum d'une fois par trimestre est conseillée en plus des besoins ponctuels du filleul.

4. LES VALEURS : « Respect, Professionnalisme, Convivialité »

Confidentialité, Humilité, Écoute, Bienveillance, Implication, Sincérité et Bon Sens.

L'entreprise adhérente au CERA et à l'ACDC, s'engage à établir des relations de confiance, constructives et solidaires avec les autres membres. Elle contribue ainsi à développer des synergies et à nouer des liens, en facilitant la diffusion de bonnes pratiques et retours d'expérience.

La valorisation et le développement des entreprises adhérentes au CERA et à l'ACDC passe par le respect des individus. L'annuaire des membres n'est pas un outil de prospection. La liste des membres du Club ne sera pas transmise à des fins commerciales.

5. LES ENGAGEMENTS

En intégrant au CERA et à l'ACDC, chaque chef d'entreprise s'engage à:

- Être dans le respect de son métier et de ses responsabilités professionnelles,
- Partager dans le cadre de la vie du Club l'expertise de son domaine de compétence,
- Renforcer la confiance des autres membres par une attitude positive, constructive et dans la bonne humeur, ... pratiquer un mode d'échange équitable et généreux entre membres,
- Ouvrir son réseau relationnel aux autres membres, favoriser les mises en relation,
- Accepter de vouloir partager, d'apporter des informations pertinentes,
- Être transparent dans ses attentes,
- Assister à plusieurs sorties du Club dans l'année,
- Respecter une obligation de confidentialité dans le cadre des échanges (protection des informations),
- Faire preuve d'éthique et de moral (dans ses conseils, sa façon d'être et pour la réputation du club),
- Respecter la liberté de parole au sein du Club, éviter les prises de positions formelles, respecter les opinions d'autrui, favoriser la fluidité des échanges,

- Défendre et promouvoir les intérêts du Club auprès de personnes extérieures,
- Ne pas s'imposer commercialement aux autres adhérents,
- S'interdire tout prosélytisme politique, religieux ou syndical.

Le non-respect des engagements par un adhérent pourra entraîner son exclusion du Club après délibération des membres du Bureau.

6. L'ADHESION et LES SORTIES

Pour rappel le montant des cotisations est fixé tous les ans par l'assemblée générale conformément aux statuts. Un entrepreneur invité par un autre membre participera à la soirée en tant qu'invité.

Il pourra participer à une deuxième sortie en tant qu'invité.

S'il souhaite participer à d'autres sorties, il devra s'acquitter de l'adhésion correspondant à son statut d'adhérent CERA ou d'adhérent ACDC. L'adhésion se régularise par carte bancaire, via le site WEEZEVENT qui permet d'obtenir une facture acquittée.

Ne peuvent s'inscrire à la sortie que 2 personnes par soirée, la première au tarif "adhérent" et la deuxième au tarif "invité".

Les inscriptions doivent se faire via le lien WEEZEVENT, site permettant de régler par carte bancaire et fournissant une facture acquittée.

Tout règlement effectué via le site Weezevent pour une soirée sera définitif et ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

7. AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Diffusion, publication, reproduction ou commercialisation

Tout adhérent CERA et ACDC autorise gracieusement le Club à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques durant la période de son adhésion. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, il autorise le CERA et l'ACDC à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.

Les images pourraient être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

L'adhérent reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés par le droit à l'image.

L'adhérent garantit également que ni lui, ni le cas échéant la société qu'il représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Royan, le
Signature de l'adhérent

Signature Co-Président(e)

